

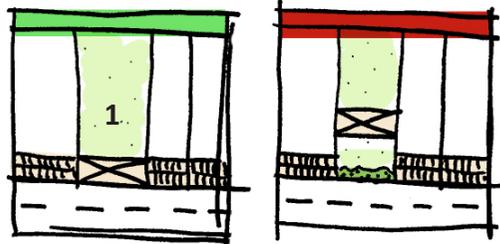
S'implanter dans sa parcelle

Comment implanter la nouvelle construction sur la parcelle ?

L'implantation de l'habitation doit être pensée en observant les constructions existantes et en anticipant les futurs accès. En particulier, la cohérence urbaine des cités minières peut facilement être rompue par une nouvelle construction. Le bâti est-il parallèle ou perpendiculaire à la rue ? A l'alignement ou en recul

par rapport à la rue ? La situation et la forme de la parcelle sont également à prendre en compte : est-elle large ou étroite, profonde ou non ? Se trouve-t-elle en cœur de village, en périphérie ou isolée ?

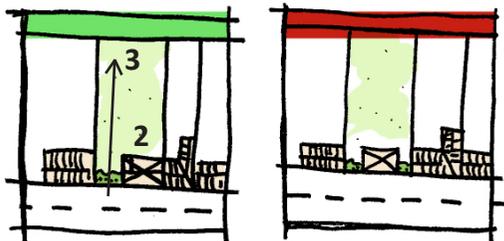
Comment s'implanter au sein d'un front bâti ?



S'implanter dans l'alignement des constructions existantes (1) permet d'assurer la continuité de la rue et son identité.

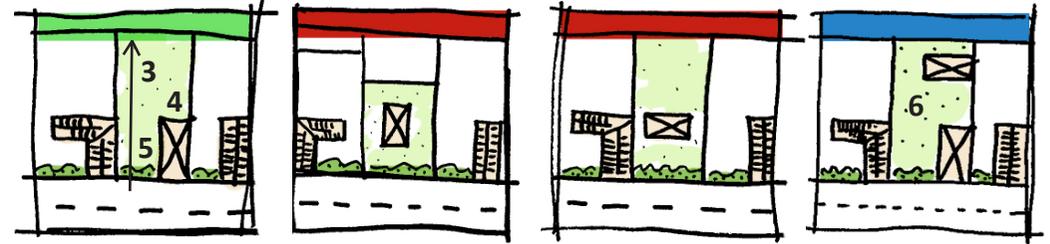
Comment s'implanter par rapport aux limites de sa parcelle ?

Cas 1 - Si les maisons voisines sont implantées parallèlement à la rue

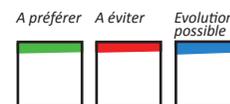


Si elles n'occupent pas toute la largeur de la parcelle, les maisons existantes sont souvent implantées sur l'une des limites séparatives (2). La nouvelle construction reprendra ce principe afin de respecter la structure urbaine de la rue tout en favorisant des vues vers l'arrière du terrain (3).

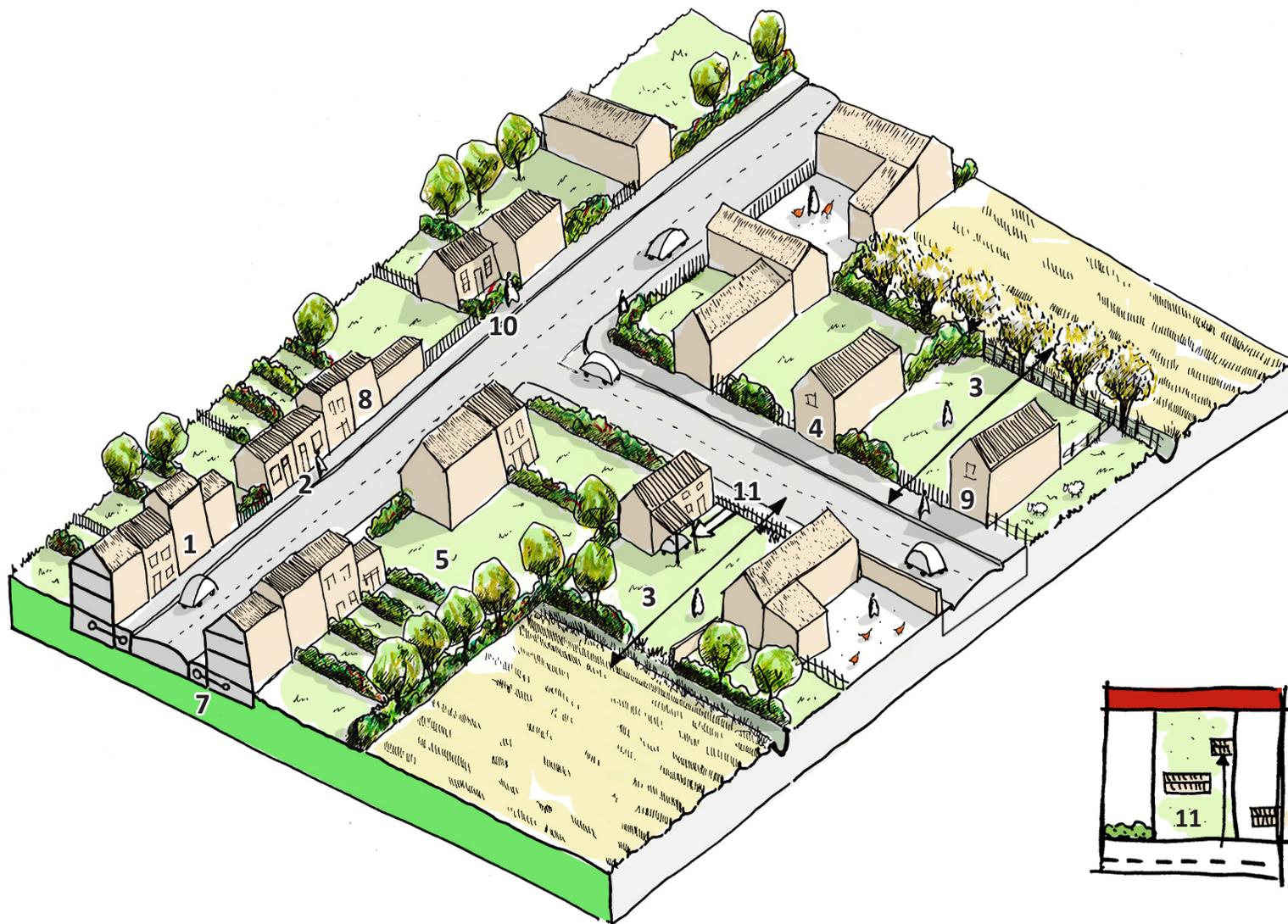
Cas 2 - Si les maisons voisines sont implantées perpendiculairement à la rue



Dans ce cas, s'implanter en limite séparative à l'image des constructions voisines (4) permet une utilisation rationnelle de l'espace (5), de ménager des vues (3) et pourrait favoriser, dans certains cas où le contexte le permet (en centre bourg), les constructions en fond de parcelle (6).



S'implanter sur sa parcelle (suite)



S'implanter en s'harmonisant au bâti existant et contribuer à l'ambiance du lieu

1, 2 et 4 : Construire en limite séparative mitoyenne et à l'alignement permet de profiter un maximum de l'arrière du terrain (5), tout en conservant des continuités visuelles sur la campagne (3).

Cela réduit les coûts des travaux pour les raccordements aux réseaux de gaz, d'électricité, d'eau potable et d'assainissement (7).

Il est important de **respecter** les formes bâties préexistantes, soit en alignement (8), soit en alternance avec de l'espace non bâti (9).

10 : Si les constructions sont implantées en léger retrait, le traitement de la limite permettra d'assurer une certaine continuité.

11 : Concevoir des accès les plus courts possible afin de réduire les coûts d'aménagement et de limiter l'imperméabilisation de la parcelle. **Penser** les accès dès le début du projet, ainsi que les futures extensions et annexes.

A préférer A éviter

